

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC162

présenté par
Mme Descamps et M. Zumkeller

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« 2030, à périmètre constant, en écart par rapport aux montants inscrits en loi de finances initiale 2020 »,

les mots :

« 2027, à périmètre constant »

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

Millions d’euros constants

En crédits de paiement et en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
172	+494	+477	+461	+444	+428	+411	+395
193	+47	+45	+44	+42	+40	+39	+37
150	+270	+261	+252	+243	+234	+225	+216

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement revient sur l’importance d’instaurer la date de 2027 pour la fin de cette LPPR et répartit ainsi les financements de manière plus équitable sur toute la durée de la programmation, ne souhaitant pas, comme l’article original, concentrer les investissements sur les dernières années.